



N° 08 – MAI 2023

INFORMATIONS STATISTIQUES

STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2021

En 2021, 73 840 personnes résidant dans le canton de Genève ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale économique, allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales et avances de pensions alimentaires.

Le taux d'aide sociale au sens large est de 14,6 % (part des bénéficiaires qui, dans l'ensemble de la population, reçoivent au moins une des prestations précitées).

Le taux d'aide sociale économique, qui permet la comparaison avec la Suisse, se monte à 6,3 % en 2021 dans le canton. Depuis 2012, il a progressé d'un point de pourcentage. A l'échelon suisse, le taux s'établit à 3,1 % en 2021, soit le même taux qu'il y a neuf ans.

En 2021, Genève arrive au deuxième rang des cantons suisses, juste derrière celui de Neuchâtel (6,6 %). Viennent ensuite Bâle-Ville (5,4 %), Vaud (4,1 %) et Berne (3,9 %). Si ces cinq cantons arrivaient déjà en tête il y a neuf ans, Genève est le seul d'entre eux à enregistrer une progression du taux d'aide sociale économique entre 2012 et 2021.

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2021

Chiffres annuels

Canton de Genève

	Bénéficiaires		
	Dossiers	Effectif	Taux, en %
Aide sociale au sens large (1)	...	73 841	14,6
Aide sociale économique (ou au sens strict)	19 534	31 839	6,3
Allocations de logement	8 140	22 923	4,5
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	17 816	22 141	4,4
Prestations complémentaires familiales	2 071	7 263	1,4
Avances de pensions alimentaires	794	1 671	0,3

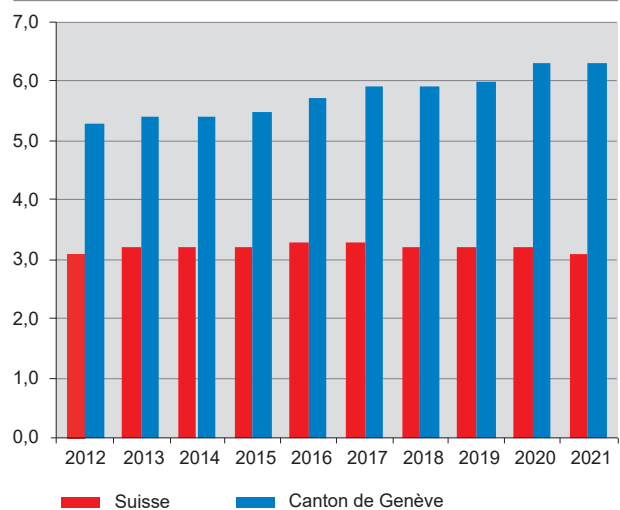
(1) Personnes ayant bénéficié au moins une fois durant l'année d'une prestation financière sous condition de ressources.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Taux d'aide sociale économique, depuis 2012

En %

Suisse et canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Conséquences de la crise de Covid-19 sur le taux d'aide sociale économique

La pandémie de Covid-19, qui a débuté en mars 2020, n'a pas provoqué d'effets majeurs sur l'aide sociale en Suisse, malgré son impact important sur l'économie et le marché du travail. Ainsi, à l'échelon national, le taux d'aide sociale économique est demeuré stable entre 2019 et 2020 (3,2 %), puis a reculé de 0,1 point de pourcentage en 2021.

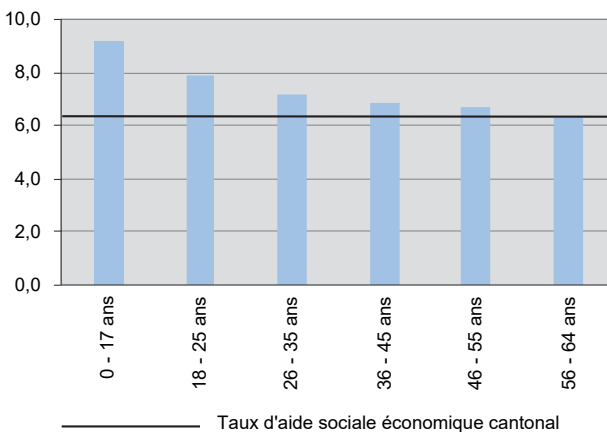
A l'échelon du canton de Genève, le taux est passé de 6,0 % à 6,3 % entre 2019 et 2020. Il n'a pas bougé en 2021.

Aide sociale économique : les enfants particulièrement touchés

L'aide sociale économique est la prestation la plus fréquemment allouée, 31 839 résidents en bénéficiant, ce qui représente un taux de 6,3 %. Certains groupes sont considérés comme à risque, c'est-à-dire que les personnes en faisant partie recourent plus fréquemment à l'aide sociale.

De manière générale, le recours à l'aide sociale diminue avec l'âge. Les personnes mineures (0 à 17 ans) sont plus touchées que le reste de la population : en 2021, 9,2 % des mineurs bénéficient de l'aide sociale économique – généralement via leurs parents –, soit 2,9 points de plus que pour l'ensemble de la population. Les mineurs sont 8 640 à bénéficier de l'aide sociale économique. Ils représentent plus d'un quart de l'ensemble des bénéficiaires (27 %). La majorité d'entre eux vivent dans l'une des 3 300 familles monoparentales au bénéfice de l'aide sociale économique.

Taux d'aide sociale économique selon le groupe d'âges, en 2021
En % Canton de Genève



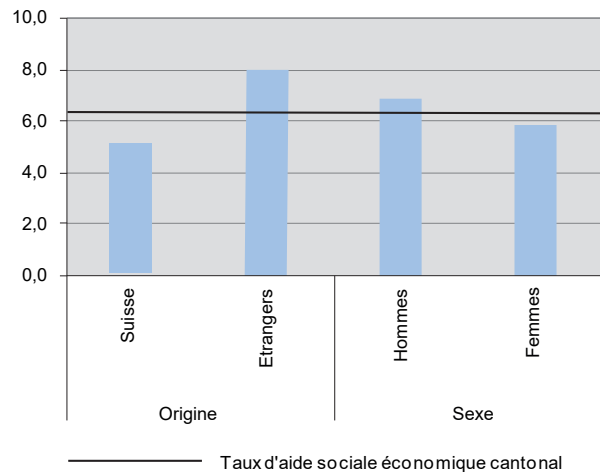
Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Etrangers et hommes proportionnellement plus touchés

Les personnes de nationalité étrangère constituent un autre groupe à risque. En 2021, elles présentent un taux d'aide sociale de 8,0 %, contre 5,1 % pour les personnes de nationalité suisse.

De même, les hommes sont plus touchés que les femmes : respectivement 6,7 % et 5,9 %.

Taux d'aide sociale économique selon l'origine et le sexe, en 2021
En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Le canton de Genève ne se distingue pas du reste de la Suisse en matière de groupes à risque. A l'échelon national, les mineurs sont également les plus touchés par l'aide sociale (5,0 % contre 3,1 % pour l'ensemble de la population). De même, les Suisses sont 2,0 % à émarger à l'aide sociale, contre 6,1 % pour les étrangers. Enfin, 3,1 % des hommes bénéficient de l'aide sociale économique, contre 3,0 % des femmes.

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérées ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2021 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

Aide sociale économique (ou au sens strict)

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfants. Elles sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Aide sociale au sens large

Dans cette publication, le taux d'aide sociale au sens large est établi selon un mode de calcul spécifique au canton de Genève. Il n'est pas comparable avec le taux calculé par l'OFS au niveau national ou pour les autres cantons. Pour plus d'informations, voir la méthodologie disponible sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://statistique.ge.ch/domaines/13/13_03/methodologie.asp

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

https://statistique.ge.ch/domaines/apercu.asp?dom=13_03